



3220 - Château du Haut-Koenigsbourg

Valorisation de la contribution du Département dans le cadre du jumelage entre le château du Haut-Kœnigsbourg et les établissements scolaires de la circonscription d'Obernai.

Rapport n° CP/2016/11

Service gestionnaire:

Château du Haut-Koenigsbourg

Résumé :

Dans le cadre de ses activités éducatives le château du Haut-Koenigsbourg a mis en place ce jumelage depuis 1999. Le jumelage est un dispositif national mené conjointement par le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de la Culture et de la Communication et le château du Haut Koenigsbourg. D'une durée totale de trois ans qui fait l'objet d'une convention annuelle reconductible entre les trois partenaires. Il a pour objectif de permettre aux élèves des établissements en jumelage, une approche privilégiée de leur patrimoine de proximité, de développer leurs connaissances en matière d'histoire, d'arts, de favoriser leur ouverture culturelle et de faciliter leur réussite scolaire. Pour cette seizième année de jumelage, il est proposé dans le cadre de notre participation au projet de reconduire pour les écoles concernées, l'accès aux ateliers et visites au château.

Le Département du Bas-Rhin a pour priorité la politique en faveur de la jeunesse. Elle s'articule autour de 4 grandes orientations :

- faciliter la scolarité et la formation,
- favoriser l'intégration et l'insertion,
- développer les connaissances,
- favoriser l'ouverture sociale et culturelle, soutenir l'engagement et la participation.

C'est dans ce cadre et celui de sa mission de service public et de diffusion culturelle, que le château du Haut-Kœnigsbourg, propriété du Conseil départemental du Bas-Rhin depuis le 1^{er} janvier 2007, organise des activités éducatives à destination du public scolaire. Elles s'adressent aux publics scolaires de la maternelle aux lycées et permettent grâce à l'action du service éducatif du château et aux enseignants de faire en sorte que le château du Haut-Kœnigsbourg soit un lieu de découverte et d'apprentissage.

Le jumelage s'inscrit donc dans le volet culturel des projets d'école et du projet d'établissement.

1. Rappel du partenariat dans le cadre du jumelage (année 2014/2015)

A/ Les établissements engagés étaient les suivants (circonscription de Sélestat):

- Ecole maternelle de Villé, 1 classe de grande section de 25 élèves : projet sur le jardin médiéval
- Collège de Châtenois, 1 classe de 5^{ème} de 25 élèves : projet archi-Légo
- Ecole de Neubois, 1 classe de CP/CE1 de 20 élèves : projet création d'un conte musical
- Ecole de Maisonsgoutte, 1 classe de CE1 de 22 élèves : projet enluminure
- Ecole de Wagenbach/Maisonsgoutte, 1 classe de CE2/CM1 de 24 élèves: projet de création d'instruments de musique et danse

- Collège de Villé, 1 classe de 5^{ème} de 24 élèves : projet sur le jardin médiéval

B/ Le budget du jumelage 2014/2015

Il est de 11 537 € qui se répartit comme suit (pris en charge sur la subvention DRAC) :

- 3049€ de droit d'entrée et d'animation (ateliers, fournitures) au château
- 3497€ pour les rémunérations des artistes et artisans d'art, l'achat de matériel et les droits d'entrées dans différents sites (DRAC)
- 4991€ répartis comme suit : 2655€ pour financer les 72 heures supplémentaires des enseignants et 2336€ correspondant à la mise à disposition d'un enseignant relais.

Pour l'année scolaire 2015 le jumelage a concerné 6 classes soit 140 élèves. Le coût pour le Département est de : 3049€ (valorisation des droits d'entrées)

L'ensemble de ces projets pédagogiques réalisés tout au long de l'année scolaire ont été présentés au public au château du Haut-Kœnigsbourg le 12 juin 2015 lors d'une ouverture exceptionnelle en soirée.

B/ Proposition de jumelage pour la période 2016 - 2018

La convention jointe au présent rapport prévoit que sur cette période, les projets pédagogiques menés dans le cadre du jumelage soient réalisés avec les établissements scolaires de la circonscription d'Obernai.

Ce choix a été mené conjointement avec la DRAC, l'Education Nationale et le château du Haut Koenigsbourg car la circonscription d'Obernai fait partie du territoire proche du château du Haut-Koenigsbourg, et cet espace géographique n'avait pas encore été irrigué par des projets sur le long terme avec le monument.

A/ Pour l'année 2016, les établissements concernés sont les suivants :

Secteur de Barr	Ecole élémentaire d'Andlau
	Ecole primaire des Vosges - Barr
	Ecole primaire des Tanneurs
	Ecole élémentaire de Stotzheim
	Ecole Primaire de Valff
	RPI Bernardvillé – Itterswiller –
Secteur de Dambach la Ville	Reichsfeld
	Ecole maternelle de Dambach-La-Ville
	Ecole élémentaire de Dambach-La-Ville
	Ecole élémentaire d'Ebersheim
	Ecole élémentaire d'Epfig

B/ Possibilité d'offrir la gratuité aux écoles engagées dans le jumelage

Pour cette année scolaire 2016, le coût pour le Département s'élèverait à 3000€ de non recettes (liées à la valorisation des droits d'entrées au château qui ne seraient pas perçus). Nous prévoyons un montant moyen de dépenses de 300 € par classe (pour les activités se déroulant au château) et ceci pour 10 classes.

La gratuité des animations et des droits d'entrée dans le monument permettrait de faire participer toutes les classes inscrites (en annexe 1 de la convention) en gardant le même niveau de qualité que l'an passé à savoir :

- le nombre d'interventions des personnels du château et partenaires qui participent aux projets,
- le matériel nécessaire aux projets.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président,

- décide de valoriser la participation du Département à hauteur de 3000€ pour les groupes scolaires qui participent aux opérations de jumelage pour l'année 2016 (ateliers et visites réalisées au château), #*#13;
- autorise le président du Conseil Départemental à signer la dite convention de jumelage

Strasbourg, le 21/12/15

Le Président,

Frédéric BIERRY